



"L'Éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire."

J. Castex, Assemblée Nationale le 20 octobre !!

Une rentrée sous le signe du mépris et de l'amateurisme

Une fois de plus notre ministre s'est illustré pendant ces vacances par ses multiples communications. Il n'hésite pas à faire assaut de mensonges, à se dédire quand le premier ministre ne l'a pas fait avant lui, à se contredire tout en affirmant que tout est sous son contrôle. A vouloir utiliser la presse comme principal vecteur de ses consignes et de sa propagande, il continue à montrer son amateurisme, son manque d'anticipation et son mépris vis-à-vis des enseignants.

- La présentation du Grenelle de l'éducation tient du barnum avec des plateaux et des invités people, des formules floues et des envolées lyriques. Comment peut-on parler de négociations sérieuses et respectueuses dans de telles conditions ?
- *Cela continue avec l'organisation de l'hommage à notre collègue Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie, assassiné la veille des vacances par un fanatique pour avoir utilisé les caricatures de Mahomet lors d'un cours : On passe d'une rentrée normale à 8h00, puis à 10h, puis à un report éventuel au mardi pour finalement revenir à une rentrée à 8h00.*

Chaque enseignant est sommé de rentrer dans sa classe avec ses élèves, de fermer la porte, de leurs lire un texte dont beaucoup ne comprendront pas le sens et de leurs faire respecter une minute de silence.

Le collectif et avec lui la solidarité, l'entraide nécessaire pour faire face à cette situation sont brisés. Chacun est isolé avec ses questions, ses doutes, ses appréhensions...

Au niveau sanitaire

Alors que le ministre Jean Michel Blanquer annonçait le 1er septembre «Nous sommes préparés à tout», un allègement du protocole sanitaire dans les écoles, collèges et lycées est annoncé. Les seuls remparts contre le virus sont les simples masques, et le gel hydro alcoolique. Les 4m2 par élève ont disparu, la distanciation se fait « dans la mesure du possible », cette rentrée se fait avec moins d'enseignants et plus d'élèves.

Avec cette deuxième vague et l'éventualité d'une mise en difficulté de nos hôpitaux, on aurait pu s'attendre à un durcissement de ce [protocole sanitaire](#). Il n'en est rien. Il n'a de renforcé que le nom. Avec encore des « *si possible* », JM Blanquer ne veut pas prendre la mesure de la gravité de la situation.

Tout ceci est dénoncé le 30 octobre dans un communiqué intersyndical (Cgt Educ'action, FO, FSU, Snalc, Sud Education): <https://fsu.fr/face-a-limpreparation-du-ministere-il-faut-defendre-la-sante-des-personnels-et-des-eleves/>

Et l'EPS dans tout cela ?

Le ministère a retravaillé le protocole spécifique EPS. Il est publié le 31 octobre : <https://www.education.gouv.fr/media/71367/download>

Le texte qui en découle restreint fortement les possibilités ouvertes jusqu'alors. D'une part, les sports de contact sont dorénavant clairement proscrits et d'autre part, pour le reste des activités, la règle de la distance de deux mètres est obligatoire.

Les activités des associations sportives seraient permises mais en limitant les brassages !

Si ce protocole va obliger les équipes à revoir leur programmation, il faut tout de même rester positif. On pouvait craindre dans cette situation, que l'EPS soit tout simplement interdite.

Il n'en est rien, l'EPS reste possible ; les gymnases et les piscines sont ouverts : <https://sports.gouv.fr/presse/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>

Plus important, l'EPS, l'association sportive vont désormais être les seuls structures dans lesquelles les jeunes pourront avoir une activité physique. En sortant de l'école, du collège, du lycée, ils seront de retour à la maison, confinés.

Une fois de plus, cette crise réaffirme l'utilité et la nécessité des services publics, seuls garants

d'une égalité de traitement sur tout le territoire.

Toutefois, nous entendons ici et là que des installations sportives, des piscines sont fermées. Les raisons peuvent être diverses mais souvent liées soit à un manque d'information, soit à l'ouverture de parapluies dans un contexte anxiogène où la responsabilité est renvoyée au local dans l'urgence et l'impréparation.

Si vous êtes confrontés à cette situation, nous vous conseillons de prendre contact avec la municipalité, le propriétaire des installations, pour informer, rassurer, argumenter :

- en présentant les derniers textes parus :
- en présentant votre protocole spécifique EPS, montrant que vous êtes responsables et que vous ne mettez pas en danger les élèves
- en parlant de la nécessité pour les élèves d'avoir une pratique physique, ludique contribuant à leur santé, leur épanouissement dans un contexte qui fait des ravages à ce niveau.

Mais en tout état de cause, Il est encore une fois inadmissible pour un gouvernement qui se vante sur les médias que « tout est prêt » de recevoir ces mesures moins de 48 heures avant la reprise !

Les personnels fragiles

Le juge des référés du Conseil d'Etat a prononcé la suspension des articles du décret du 29 août 2020 relatifs aux critères de vulnérabilité. Dès lors, les critères retenus par le précédent décret du 5 mai 2020 s'appliquent à nouveau. Vous pourrez trouver un modèle de lettre sur notre site Vous pourrez trouver un modèle de lettre sur notre site pour faire valoir vos droits et demander à travailler à distance et si ce n'est pas possible à bénéficier d'une ASA : <https://www.snepfsu-nancy-metz.net/>

Au sujet des masques

Dans l'attente des résultats de l'expertise des **masques DIM**, les personnels sont priés de ne plus les utiliser. Ils se verront distribuer un sachet de 6 masques en tissu, certifiés sans traitement biocide. Pour la situation particulière des professeurs d'EPS, rien n'est dit. Dans notre académie, nous n'avons toujours pas de réponses des DASEN qui ont été interpellés sur le sujet. Encore un signe du mépris des institutions vis-à-vis des organisations syndicales. Nous ne lâcherons pas pour autant et allons renouveler notre demande de masques au moins de type 2 pour les professeurs d'EPS.

Pour réagir

Pour recréer du collectif en cette rentrée particulière, des débats sont nécessaires dans chaque établissement.. Plusieurs actions sont possibles :

- Dès lundi matin, avant l'accueil des élèves, se retrouver pour débattre de la situation quitte à maintenir les élèves dans les cours sous la surveillance de quelques collègues
- Débattre des conditions d'un hommage digne pour notre collègue S Paty et d'une organisation pédagogique auprès des élèves comme cela avait été négocié avec les organisations syndicales
- Rédiger un texte qui relate les conditions d'accueil sanitaire dans l'établissement démontrant les divergences avec le discours ministériel et l'envoyer au DASEN, au Recteur, aux parents d'élèves, aux élus, à la presse
- Rédiger un courrier d'alerte individuel pour mise en danger de la santé, l'inscrire dans le registre et en faire parvenir un exemplaire au DASEN, au recteur...

Dans notre académie, un établissement a déjà fait le choix de retarder la rentrée au mardi 3 novembre pour laisser le temps à tout le personnel de s'organiser, d'autres ont prévus des assemblées générales dès demain matin, donc n'hésitez pas à être force de proposition. Un préavis de grève est déposé pour toute la semaine par diverses organisations syndicales et surtout :

Faites nous remonter ce qui se passe chez vous, c'est le seul moyen pour ne pas se sentir seul et organiser une mobilisation et une réaction à la hauteur du mépris avec lequel on nous traite.

Syndicalisation

Le SNEP-FSU Nancy-Metz vous invite à le rejoindre parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner de la force aux valeurs qu'il défend, du poids aux revendications qu'il porte.

Adhérer a un coût, largement minoré par le crédit d'impôt de 66%.

Vous pouvez adhérer selon le choix :

- directement **en ligne** (seule en une fois possible) sur le site du SNEPFSU <https://www.snepfsu.net/syndic/index.php>
- par prélèvement automatique en une ou jusqu'à 8 fois d'octobre à juin.
- Directement en envoyant la fiche syndic au trésorier académique (en une ou jusqu'à 8 fois en étalant les chèques d'octobre à juillet) : <http://www.snepfsu-nancy-metz.net/se-syndiquer/>

Philippe Collot
66 Bd Victor Hugo
54510 TOMBLAINE
T3-nancy@snepfsu.net
06.77.84.91.96